06B 7629

POWEO
SA au capital de 5.503.212 euros
Immeuble Artois, 44 rue Washington, 75008 Paris
RCS Paris 442 395 448

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 SEPTEMBRE 2006 A 10 HEURES

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
10 MAI 2007
N° DE DEPOT 4 1095

L'an deux mille six, le 14 septembre à 10 heures,

Les membres du conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 5.503.212 €, divisé en 5.503.212 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, dont le siège social est situé Immeuble Artois, 44 rue Washington, 75008 Paris, se sont réunis en conseil d'administration au siège social de la société, sur la convocation du Président, effectuée conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du plan d'action sur les services et la communication en vue de l'ouverture du marché au 1er juillet 2007

- Finances : approbation des comptes au 30 juin 2006

- Update activités Amont : Pont sur Sambre, CCGT, énergies renouvelables…

- Organisation : nomination de Luc Poyer, Jérôme Knaepen et Jérôme Soistier comme directeurs généraux délégués, proposition de règles de délégations de signature

- BCE

- Autres (augmentation de capital de Poweo Production et Poweo Pont sur Sambre)

Sont présents :

Membres du Conseil d'administration :
- Monsieur Charles Beigbeder, président du Conseil d'administration
- Madame Carine Beigbeder
- Monsieur Frédéric Granotier
- Monsieur Grégoire Chertok
- Monsieur Bernhard Raberger
- Monsieur Werner Fleischer

- Monsieur Jan Weidner
- Monsieur Joan Beck

Censeurs : Monsieur Claude Chambard, Emmanuel Hau, Monsieur Yves Barbieux.

Membre du comité d'entreprise : Mr Gonzague de Demandolx.

CAC : Isabelle Santenac (Ernst & Young), Olivier Bochet (Grant Thornton)

Le Président constate que plus de la majorité des membres du Conseil sont présents ou représentés et, qu'en conséquence, le conseil peut valablement délibérer.

1. Organisation : nomination de nouveaux directeurs généraux délégués et délégation de signature

A. nomination de nouveaux directeurs généraux délégués

a) Charles Beigbeder propose de nommer, comme Directeur Général Délégué, Monsieur Jérôme Knaepen. Le Conseil accepte cette nomination qui sera effective le jour de la signature du présent PV.

b) Charles Beigbeder propose de nommer, comme Directeur Général Délégué, Monsieur Luc Poyer. Le Conseil accepte cette nomination qui sera effective le jour de la signature du présent PV.

c) Charles Beigbeder propose de nommer, comme Directeur Général Délégué, Monsieur Jérôme Soistier. Le Conseil accepte cette nomination qui sera effective le jour de la signature du présent PV.

B. délégations de signature

Frédéric présente au Conseil, qui les approuve, les règles de délégation de signature.

a) une signature de façon permanente: (à l'exclusion de Jérôme Knaepen pour l'achat d'énergie)

DELEGATION SUR :		LIMITE DE MONTANT
Paiements	Achat d'énergie	**3 000 000**
	Achats relatifs à d'autres activités	**300 000**
Engagements	Engagements prévus dans le budget	**100 000**
	Engagements non prévus dans le budget	**10 000**

b) deux signatures de façon permanente (à l'exclusion de Jérôme Knaepen pour l'achat d'énergie)

DELEGATION SUR :		€ LIMITE DE MONTANT
Paiements	Achat d'énergie	**3 000 000 et plus**
	Achats relatifs à d'autres activités	**de 300 000 à 1 000 000**
Engagements	Engagements prévus dans le budget	**de 100 000 à 1 000 000**
	Engagements non prévus dans le budget	**de 10 000 à 100 000**

2. Autres

b) Prochain Conseil

Les membres du Conseil d'administration proposent de convenir de la date du 13 octobre 2006 pour la tenue du prochain Conseil. La réunion se tiendra au siège social, à 11 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Conseil d'administration pour servir ce que de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Conseil d'administration pour servir ce que de droit.

Charles Beigbeder

Frédéric Granotier